

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 13/12/2023

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil, 1 place de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf M. COUVIGNOU Rémi absent excusé ayant donné pouvoir à Mme DOUBLET Bernadette.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme DEY Marie-Line

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17/11/2023 avec les modifications suivantes dans les informations du Maire, à propos du sujet : Projet pergola sur le domaine public. La phrase suivante est ajoutée au compte-rendu : L'autorisation d'occupation du domaine pour l'installation d'une pergola sera accordée sous réserve que la construction envisagée respecte un passage de cheminement piéton d'au moins 1,5 mètres de large.

1 – DOMAINE ET PATRIMOINE

1.1 – Acquisitions

Délibération n° DC2023/3.1/04 – Frais de notaire suite échange de parcelles pour les haies bocagères.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de plantation de haies bocagères validé lors de sa séance du 13 juin 2017 avec la signature d'une convention avec le ruban Vert. Ce projet nécessitait une procédure d'échanges de parcelles confiée à un notaire. Le notaire ayant pris beaucoup de retard, les échanges vont être actés que prochainement.

Ces échanges se présente de la façon suivante (suivant les documents d'arpentage établi par le géomètre) :

M. ROULIN cède à la Commune la parcelle YP 94 pour 920 m²

à M. DESCHAMPS Christian la parcelle YP 96 pour 2118 m²

M. DESCHAMPS cède à M. ROULIN les parcelles YP 97 pour 2934 m² et YP 91 pour 100 m²

à la Commune les parcelles YP 92 pour 3025 m² et YR 203 pour 10091 m²

La Commune cède à M. DESCHAMPS les parcelles YM 195 pour 15360 m² ; YR 200 pour 211 m²

et la YR 9 pour 1020 m².

Ces échanges n'entraînent aucun versement de soulte.

Il précise qu'étant personnellement concerné, il conviendra de désigner un adjoint pour la signature des actes.

D'autre part le projet partant d'une initiative communale, il conviendrait que la commune prenne à sa charge les frais de notaires liés aux échanges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine ces échanges. Il désigne M. CANET, 1^{er} adjoint, pour signer les actes notariés au nom de la Commune et accepte que les frais de notaire liés à ces échanges soient pris en charge par la Commune.

Voté à l'unanimité

Délibération n°DC2023/3.1/05 – Echanges de parcelles pour installation réserve incendie et déplacement de canalisation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 24/11/2017 autorisant l'achat de

la parcelle n°YE 13 d'une superficie de 2870 m² en vue de son échange pour permettre l'installation d'une réserve incendie sur le hameau de ognny. Elle permettra également un échange pour le déplacement d'une canalisation. Cette parcelle, aujourd'hui propriété de la Commune, va donc être échangée comme suit :

M. ROBARDET cède à la Commune	289 m ² provenant de la parcelle YE 17 et 1462 m ² provenant de la parcelle YE 6
M. JOUAN cède à M. ROBARDET	1751 M ² provenant de la parcelle YE 10
La Commune cède à M. JOUAN	la parcelle YE 13 dans sa totalité soit 2870 m ²

Ces échanges n'entraînent aucun versement de soulte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VALIDE les échanges cités précédemment ;
AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et à payer les frais de notaire engagés pour ces échanges.

Voté à l'unanimité

1.2 – Locations

Délibération n° DC2023/3.3/04 – Baux de location pour le cabinet N°1 et bureau du 4 Grande Rue.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la vacance du Cabinet médical n°1, la Commune va pouvoir le relouer. Il précise que le bureau à l'étage va également être bientôt libéré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE un loyer de 680 € /mois pour le cabinet médical n°1 du 4 Grande Rue, à compter du 15 décembre
un loyer de 190 € /mois pour le bureau du 4 Grande Rue, à compter du 1^{er} janvier 2024

AUTORISE le Maire à signer les baux de location professionnelle correspondants.

Voté à l'unanimité

2 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

2.1 – Délégation de signature

Délibération n° DC2023/4.1/02 – Délégation de décision et signature DP 8915123T0024.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise ATC France a déposé en Mairie une déclaration préalable n°8915123T0024, le 01/12/2023 pour des travaux sur l'antenne réseaux située sur sa parcelle YI45 sur la ZA de la Campe. Il est habituellement signataire de tous les actes d'urbanismes. Mais considérant, qu'il y a un risque de jugement de conflit d'intérêt et conformément à l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande que les membres du Conseil Municipal désignent une autre personne parmi eux, pour lui déléguer la prise de décision et la signature de cette déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DONNE délégation de décision et de signature à Monsieur CANET Claude, seul candidat s'étant présenté, pour la déclaration préalable n°DP8915123T0024 de ATC France.

13 voix POUR

1 abstention

3 – INFORMATIONS DU MAIRE

Courrier remerciements :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements de la part de l'ASEAMAS pour la subvention communale 2023.

Accélération de la production d'Energies renouvelables :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la loi APER il est demandé à la Commune de déterminer des zones accélération énergies renouvelables sur le territoire et de mettre en place des concertations avec la population avant leur validation.

Raccordement zone panneaux photovoltaïques sur Villeneuve la Dondagre :

Monsieur le Maire rappelle le refus de la commune concernant le tracé de raccordement de la zone de panneaux photovoltaïques situé sur Villeneuve-la-Dondagre mais surtout le mode de répartition des retombées financières de cette zone. Il indique qu'un nouveau tracé a été mis en place (principalement par des chemins) mais qu'aucune modification concernant la répartition financière n'a été communiquée.

Panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire indique avoir sollicité EDF Energies renouvelables pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle école en construction. La réponse d'EDF Energies renouvelables est négative du fait de la présence d'une piste d'ULM à moins de 3 km.

Il est fait remarquer que la zone de panneaux de Villeneuve la Dondagre se trouve également à moins de trois kilomètres de la piste d'ULM.

Chantier de l'école :

Le chantier avance correctement. Le déplacement de la ligne électrique est prévu fin février.

4 – AFFAIRES DIVERSES

- Vérifier que le rallye prévu en juin ne tombe pas en même temps de la kermesse des écoles ;
- Bibliothèque communale : Les bénévoles de la bibliothèque informent que les étagères sont installées ainsi que le matériel informatique. Il est précisé que le logiciel utilisé est le même que celui des écoles. La liaison entre les deux bibliothèques est possible. Les bénévoles cherchent encore des petits meubles et accessoires pour aménager un coin pour les petits et une table ronde pour un espace jeux.

Une visite d'inspection de la Médiathèque Départementale de l'Yonne devrait avoir lieu début février.

Il faudrait prévoir une inauguration en début d'année.

L'installation de la boîte à livres est relancée. Elle pourrait être positionnée dans l'angle de la Salle mille clubs à l'emplacement de l'ancienne chaudière. Une ancienne vitrine gardée par le boulanger pourrait servir de boîte.

- Les vœux de la Municipalité : la date du 6 janvier prévue initialement est repoussée au 27 janvier 2024. A cette occasion, il sera proposé une visite de la bibliothèque à 18h30 et les vœux dans la salle Mille Clubs à 19h00.

Séance levée à 22h45.



Le Maire, Christian Deschamps.